



Administration générale de l'enseignement  
et de la recherche scientifique  
Direction générale de l'enseignement obligatoire

Commission Communautaire  
des Professions et des Qualifications

**CCPQ**

Bd Pachéco - 19 - boîte 0  
1010 Bruxelles

Tél. : 02 210 50 65

Fax : 02 210 55.33

Email : [ccpq@profor.be](mailto:ccpq@profor.be)

[www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

**CONSTRUCTION**

**PARACHEVEMENT**

**PEINTRE (M/F)**

**PROFIL DE QUALIFICATION**

Validation par la C.C.P.Q.

Le 05 juillet 2001

## LE METIER

### REMARQUES SUR LE METIER ET SUR LE PROFIL :

1. Le présent profil du peintre limite ses activités à l'exécution de travaux au sein du secteur du bâtiment (à distinguer des travaux de peinture dans la construction navale, de carrosserie dans l'industrie automobile et dans la construction industrielle). Le champ de ses activités dans le domaine du bâtiment est davantage orienté dans la décoration : il travaille comme peintre décorateur (bien que cette appellation n'a pas été retenue dans le catalogue des appellations d'options de l'enseignement secondaire).

Cependant les travaux de peinture artistique (décors de théâtre, travaux de peinture publicitaire) et la mise en couleur de meubles et de biens mobiliers (jouet, articles ménagers) ne relèvent pas du profil examiné. Il s'agit toutefois de tâches qui peuvent être prises en charge par le peintre.

Ce profil ainsi limité ne comporte cependant pas que des travaux de peinture. Les travaux de tapissage, les travaux de la pose de revêtement de sol et murs ainsi que les tentures font également partie des travaux du peintre. En d'autres termes, la profession se définit en fonction de l'objectif final et de l'objet des activités (à savoir l'embellissement des bâtiments et des ouvrages de génie civil) et non par la forme concrète que les activités peuvent prendre (comme l'application de peinture).

Les conditions d'accès à la profession sont réglées par deux Arrêtés Royaux :

- l'entrepreneur de peinture dans les petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat ,
- le tapissier-poseur de revêtements des murs et des sols dans les petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat.

2. Le peintre (- décorateur) traite des surfaces (essentiellement des murs, plafonds, boiseries, planchers, ...) au moyen de produits appropriés. Il assure aussi bien la préparation des surfaces à traiter que la finition, donnant ainsi aux surfaces traitées leur aspect définitif. L'objectif de ce traitement est de protéger et d'embellir les bâtiments et les intérieurs.

Les phases essentielles de son travail sont les suivantes :

l'organisation du chantier,  
l'élimination d'anciennes couches de "recouvrement" ;  
la préparation des surfaces (enduisage, ponçage, dépoussiérage, ...)  
la préparation des peintures intermédiaires et de finition, la préparation des revêtements murs et/ou sols  
l'application de couches de peinture de finition, la pose des revêtements  
la finition et la remise en état de son chantier.

En principe le peintre doit assurer lui-même la préparation et les tâches complémentaires des travaux qu'il doit réaliser. Les entreprises de peinture travaillent généralement à une petite échelle. Souvent, il s'agit d'entretien ou de la remise à neuf d'habitations ou de parties d'habitation chez des particuliers, activités pour lesquelles une équipe de deux ouvriers et d'un superviseur suffit. Dans ce cas, l'échelle des travaux correspond à celle de l'entreprise. Les marchés plus importants (complexe commerciaux et bureaux) sont réalisés en un temps réduit, si bien que seules de grandes entreprises peuvent les assurer. Mais ici encore, un certain nombre de petites équipes sont constituées en fonction des locaux à traiter. En peinture, l'échelle des travaux est donc presque toujours petite. Quoi qu'il en soit, les possibilités de division du travail sont relativement limitées.

Ceci implique une autonomie qui suppose que le peintre soit en mesure de prendre seul toutes les décisions (concernant les matériaux, l'ordre successif des travaux, la méthode) entre l'indication du travail et le résultat final à atteindre.

**3.** Les conditions particulières de travail impliquent des risques en terme de sécurité et de santé dont doit tenir compte de manière soutenue la formation initiale et l'exercice quotidienne de la profession.

Les travaux de peinture imposent également des conditions minimums concernant l'aptitudes physique (robustesse, vue), et en matière de santé (absence d'allergies, motricité facile, absence d'affection des voies respiratoires).

**4.** Les compétences relatives à la gestion administrative, commerciale et financière autonome de l'entreprise de peinture, en tant qu'indépendant, ne sont pas prises en compte dans le présent profil. Elles doivent faire l'objet d'une formation spécifique complémentaire.

Le lettrage décoratif qui concerne le tracé manuel de lettres et de chiffres dans un but décoratif et/ou à objet publicitaire, n'a pas été retenu dans la formation de base CQ6 du peintre. Il en est de même pour la réalisation et la pose de caractères autocollants. Ces techniques devraient faire l'objet d'une formation complémentaire spécifique.

La mise en œuvre de techniques de décoration et de restauration, si elle peut être abordée dans la formation initiale, est avant tout une spécificité dont l'apprentissage sera assuré par une formation complémentaire appropriée.

Parallèlement au métier de peintre (- décorateur) existe un profil de formation d'assistant décorateur. Il devrait être développé de même, pour répondre à la spécificité du domaine et des techniques particulières concernées, un profil de peintre industriel.

*\* La plupart des notes reprises ci-dessus sont extraites du document du Fond de Formation à la Construction : "Les profils professionnels dans la construction : **peintre - décorateur**".*

FONCTIONS	ACTIVITES	COMPETENCES
<b>1. EFFECTUER LES DEVIS ET LES METRES, GERER SES TRAVAUX.</b>	1.1 Assurer les contacts avec le responsable de chantier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'exprimer avec les termes propres au métier.</li> <li>• Connaître et utiliser les termes techniques de la construction en relation avec le travail du peintre.</li> <li>• Conseiller le responsable de chantier, le maître d'œuvre, pour les travaux à entreprendre selon les impératifs techniques (nature du local, utilisation de catalogues ...).</li> </ul>
	1.2 Consulter et interpréter les cahiers des charges et les plans.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interpréter les plans d'architecte, la feuille des travaux, le cahier des charges.</li> <li>• Comprendre un plan d'exécution pour tous les travaux de peinture et d'embellissement.</li> <li>• Comprendre les fiches techniques de chaque produit utilisé.</li> <li>• Consulter la documentation technique des fournisseurs.</li> </ul>
	1.3 Choisir les matériaux et matériel et calculer les quantités nécessaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les produits nécessaires en relation avec les souhaits du maître d'œuvre et/ou la fiche de travail et/ou le cahier des charges.</li> <li>• Calculer la quantité des produits nécessaires en fonction des impératifs techniques, des modes de pose, des traitements à effectuer, des rendements des produits, ... Tels par exemple : volume des peintures et produits de traitement, nombre de rouleau de tapisserie, dimension des recouvrements de sol, longueur des frises, accessoires, ...</li> <li>• Utiliser couramment les unités de mesure du système SI.</li> <li>• Respecter un code de mesurage.</li> </ul>
	1.4 Rédiger le devis.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les éléments de gestion appliquée pour assurer les activités administratives et commerciales courantes dans le domaine professionnel en matière de devis, contrat, conditions de vente, facturation, prix de revient, ...</li> <li>• Evaluer les coûts directs et indirects, et calculer les marges bénéficiaires.</li> <li>• Différencier les types de marchés (forfait absolu, forfait relatif à prix global, ...).</li> <li>• S'informer des prix des matériaux, matériels.</li> <li>• Savoir négocier les prix avec les fournisseurs. Tenir compte de la rentabilité de l'entreprise, de l'évolution du marché et de la concurrence.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventorier l'outillage et les équipements nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.</li> <li>• Evaluer les équipements spéciaux (échafaudages, échelles, monte-charge ...) à acquérir ou à louer.</li> <li>• Etablir des bordereaux qualitatifs et quantitatifs de matériaux, matériels et outillages spécifiques. (Voir l'activité 1.3 : " ... calculer les quantités nécessaires ").</li> <li>• Réunir toutes les informations nécessaires à l'établissement du devis.</li> <li>• Libeller un devis estimatif.</li> <li>• Libeller une offre de prix.</li> <li>• Etablir une offre de délai en fonction de l'organisation de l'entreprise.</li> <li>• Connaître les droits et les devoirs qui sont associés à la rédaction du devis , de l'offre de prix suivant la législation en vigueur.</li> <li>• Ecrire les termes techniques du métier.</li> </ul>
1.5 Acquérir les matières premières et les matériels nécessaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consulter les différentes offres de prix des fournisseurs.</li> <li>• Commander les matières premières, les produits et matériel nécessaires. Se référer aux catalogues des fabricants.</li> <li>• Utiliser les moyens de communication pour transmettre une commande en respect des règles commerciales intrinsèques.</li> </ul>
1.6 Réceptionner et stocker les matières premières et matériel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la quantité et la conformité des matières livrées par rapport au bon de commande.</li> <li>• Identifier les consignes de sécurité, les symboles de danger.</li> <li>• Entreposer les matières premières de façon rationnelle et sécuritaire.</li> <li>• Déterminer les lieux appropriés de déchargement sur le chantier.</li> <li>• Déplacer en toute sécurité de lourdes charges avec un engin de levage adapté et manipuler les charges en toute sécurité physiologique.</li> <li>• Assurer efficacement la sécurité des matériaux, matériel et outillages, et apprécier les conséquences d'une mauvaise protection.</li> </ul>
1.7 Déterminer les phases d'exécution du travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre et tenir compte de l'organisation du travail sur le chantier en cours.</li> <li>• Planifier son travail en tenant compte du volume de travail, des échéances imposées, du nombre d'ouvriers travaillant simultanément, du matériel à mettre en œuvre, des délais de livraison du matériel, en tenant compte des autres corps de métier.</li> </ul>

	1.8 Assurer la gestion journalier du stock des matières premières et du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer les stocks en fonction de ses travaux journaliers.</li> <li>• Etablir le bordereau des matières premières et du matériel manquants.</li> </ul>
	1.9 Répartir et indiquer les heures de travail de chaque activité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir la liste exhaustive (journalière ou hebdomadaire) des fournitures utilisées et des heures prestées.</li> <li>• Rédiger des fiches de travail individuel et d'équipe. (Voir 1.4.9 : " Ecrire les termes techniques du métier").</li> </ul>
	1.10 Classer des documents.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le classement des documents (par jour/semaine/mois...).</li> </ul>
	1.11 Assurer la qualité technique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les processus d'assurance qualité (ISO 9000, ...).</li> <li>• Analyser préalablement son travail en termes de résultats à obtenir.</li> <li>• Evaluer son travail en terme de qualité et de quantité en relation avec les objectifs fixés.</li> </ul>
	1.12 Assurer la gestion générale financière, comptable et administrative de l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se référer aux compétences développées dans le cadre d'un cours complémentaire de gestion</li> </ul>
<b>2. EFFECTUER DES TRAVAUX DE PEINTURE MANUELLEMENT OU AU PISTOLET</b>	2.1 Installer son poste de travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lire la feuille des travaux (y compris le bordereau) en vue de déterminer quel traitement les diverses surfaces doivent recevoir.</li> <li>• Identifier et connaître les caractéristiques et propriétés des matériaux (qualité, aspect, compatibilité, effets secondaires) tels que - détergents, décapants, colles, siccatifs, colorants, pigments solubles dans l'eau, l'huile, - les peintures, lasures, vernis, - les résines, liants, solvants et diluants, - les papiers, métal en feuilles, les fibres, - les matériaux résistants au feu et ininflammables.</li> <li>• Assurer la protection des éléments existants : sols, vitrages, appareils électriques, appareils de chauffage, meubles...</li> <li>• Prendre des mesures de protection de l'environnement de travail en général.</li> <li>• Appliquer les règles de sécurité en électricité.</li> <li>• Enlever et replacer les caches décoratives des interrupteurs, des prises électriques et les armatures des appareils d'éclairage.</li> <li>• Savoir mettre les circuits concernés hors tension.</li> <li>• Identifier et préparer les outils, les machines et les moyens de protection.</li> <li>• Identifier et préparer les matériaux :</li> </ul>

		<p>(détergents, décapants, peintures ...).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître les finitions des peintures : mate, brillante, satinée, colorée ou transparente.</li> <li>• Assembler les échafaudages suivant les normes et réglementations en vigueur.</li> <li>• Rechercher, identifier et interpréter correctement les réglementations en vigueur.</li> </ul>
	2.2 Préparer, traiter les subjectiles divers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les tolérances imposées pour le degré de finition prévu par le cahier des charges.</li> <li>• Identifier les subjectiles neufs et anciens quant à leur nature : sortes de bois, enduits, maçonnerie, béton, produits composés, matériaux synthétiques, métaux ferreux et non ferreux ... et anciens traitements ; et les vérifier quant à leur état : adhérence, degré d'humidité, alcalinité, texture, porosité, planéité, rugosité, efflorescences, présence de maladies sur le subjectile, insectes, moisissures...</li> <li>• Etablir la méthode de travail en fonction de l'état des surfaces à traiter et de la finition attendue.</li> <li>• Appliquer les techniques de préparation des subjectiles neufs et anciens, dégradés ou non : lessiver, décapier, égrener, dépoussiérer, rincer, poncer, dépolir, dérocher, dégraisser, détapisser, racler, gratter, ...</li> <li>• Assurer les petites réparations de plafonnage et de cimentage.</li> <li>• Appliquer les techniques de la pose d'un voile de verre.</li> <li>• Appliquer les techniques d'enduisage : enduisage en recherche, garnissage, ratissage, enduisage simple, repassé ; au couteau et à la brosse.</li> <li>• Maîtriser les techniques de pose de moulures (bois, polystyrène, moulure en plâtre, ...).</li> </ul>
	2.3 Préparer la peinture.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître l'harmonie des couleurs. Appliquer les principes théoriques liées à la couleur. Identifier les styles.</li> <li>• Préparer les peintures de fonds et de finition. Suivant le type de peinture à mettre en œuvre, sélectionner le pigment adapté, rechercher et adapter les tons, contrôler et régler la viscosité.</li> <li>• Connaître et appliquer les proportions exactes des mélanges avec les diluants, les catalyseurs, les durcisseurs.</li> </ul>
	2.4 Mettre en peinture, en vernis, au moyen des instruments : pinceaux,	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre connaissance des impositions du cahier des charges.</li> <li>• Appliquer les couches de fonds et de finition.</li> </ul>



	brosses, rouleaux ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélectionner la méthode de travail en fonction du type de support, de la matière à mettre en œuvre et de l'influence de paramètres physiques externes comme la température, hygrométrie, le point de rosée ...</li> <li>• Utiliser avec dextérité les outils de peinture.</li> <li>• Réaliser des peintures spéciales : armés, structurées, multicolores ...</li> <li>• Maîtriser les techniques de mise en œuvre telles que peinture à relief, antifeu, antigraffiti, sur fibre de verre...</li> </ul>
	2.5 Mettre en peinture, en vernis, au moyen d'un pistolet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir la compétence 2.4.1 : " Prendre connaissance des impositions du cahier des charges ".</li> <li>• Choisir, installer et régler l'équipement pour le pistolage.</li> <li>• Sélectionner et mélanger les produits pour pistolage. Mettre en œuvre des règles de dilution appropriée.</li> <li>• Régler le fonctionnement du pistolet par essais (pression et débit). Sélectionner, monter et régler le gicleur.</li> <li>• Détecter des problèmes de non fonctionnement de l'équipement.</li> <li>• Assurer une application uniforme de la peinture ou du vernis selon la méthode de travail.</li> <li>• Utiliser les protections spécifiques pour le travail avec pistolet.</li> <li>• Porter des vêtements de protection. Protéger par un équipement adapté, les mains, les yeux et les voies respiratoires, les oreilles</li> <li>• Assurer la ventilation des locaux.</li> </ul>
	2.6 Assurer le nettoyage de l'outillage et la remise en état du chantier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter le règlement en vigueur sur la protection de l'environnement. Ranger les produits de peinture suivant leur nature (produits nocifs, inflammables ...). Assurer le stockage et l'évacuation des déchets et résidus dans le respect de ces réglementations.</li> <li>• Démontez les échafaudages. Ranger les échafaudages (nettoyer, transporter et ranger).</li> <li>• Entretien des outils et machines au moyen des techniques adéquates de nettoyage.</li> <li>• Nettoyer l'outillage au moyen de solvants ou de diluants lors des passages à un autre traitement, une autre sorte de peinture ou au terme des travaux.</li> <li>• Respecter les réglementations sur l'environnement.</li> <li>• Remettre le chantier en état.</li> <li>• Nettoyer soigneusement le lieu de travail lorsqu'on le quitte et mettre en place le mobilier et l'appareillage électrique préalablement démonté.</li> </ul>

<b>3. EFFECTUER DES TRAVAUX DE POSE DE REVETEMENTS SOUPLES DE SOL.</b>	3.1 Installer le poste de travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lire la feuille des travaux en vue de s'informer sur le type de revêtement à poser.</li> <li>• Différencier les produits de revêtement de sols. Connaître les matériaux à mettre en œuvre : colles, isolants, vinyls, moyens d'imprégnation, PVC, tapis, adhésif, produits d'égalisation ... Différencier les caractéristiques qualitatives, durabilité, prescription de traitement et d'entretien. Respecter la signification des symboles (mode de pose, type,...) .</li> <li>• Assurer la protection des éléments existants : appareils électriques, appareils de chauffage, meubles... Déplacer le mobilier et les objets qui ne sont pas fixés, détacher les objets fixés interférant avec le travail et les éloigner. Voir de même la sécurité électrique dans la compétence 2.1.4</li> <li>• Identifier et préparer les outils, les machines et les moyens de protection adéquats</li> <li>• Prévoir les protections pour les mains, les genoux et les pieds. Porter des vêtements de travail appropriés (en référence à la fonction 8).</li> <li>• Entreposer soigneusement les revêtements et les produits divers dans le respect des recommandations du fabricant.</li> <li>• Identifier les dangers des produits (toxiques ou inflammables), respecter les règles de stockage et les instructions des fabricants.</li> </ul>
	3.3 Préparer des supports.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les tolérances de planéité imposées par le cahier des charges ou par le fabricant.</li> <li>• Identifier la nature du support et vérifier son état : degré d'humidité, degré d'alcalinité, dureté, état poudreux, ...</li> <li>• Déposer les anciens revêtements (manuellement, chimiquement et mécaniquement). Déposer si nécessaire les portes, les plinthes et accessoires divers.</li> <li>• Appliquer les couches d'accrochages ou autres : traitement d'isolation contre l'humidité, couche d'impression, d'imprégnation ou d'adhérence ...</li> <li>• Réparer les supports anciens abîmés et préparer les supports neufs : ponçage, dépoussiérage, ragréage et égalisation. Egaliser jusqu'à l'obtention d'une surface plane. Poncer la surface.</li> </ul>
	3.4 Réaliser l'isolation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Différencier les isolants thermiques et acoustiques pour sols.</li> </ul>
	3.5 Poser les revêtements.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les tolérances imposées par le cahier des charges et/ou la normalisation.</li> <li>• Dérouler, ajuster et découper les éléments d'application. Couper avec précision aux ciseaux ou au cutter.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les colles ou autres produits de fixation selon les recommandations des fabricants. Utiliser éventuellement des bandes adhésives double face.</li> <li>• Utiliser avec dextérité les outils du poseur tels que spatules dentées, plâtres, outillage de coupe, traceur, rouleau,...</li> <li>• Assurer des assemblages précis. Fraisier et souder les joints entre différents lés au moyen de l'outillage électrique ou à la main. Régler l'outillage électrique.</li> <li>• Poser et ajuster les accessoires de finition (plinthes, entre porte, arrêt de porte, nez de marche, ...).</li> </ul>
	3.6 Remettre le chantier et le matériel en état.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyer et remettre son chantier en état. Enlever les décombres et les trier selon la réglementation de vigueur. Remettre le mobilier et les objets à fixer en place.</li> <li>• Assurer la maintenance du matériel.</li> </ul>
<b>4. POSER DES REVETEMENTS MURAUX.</b>	4.1 Choisir et acquérir les matériaux et le matériel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et différencier les produits de revêtement muraux tels que textiles, vinyles, liège, papiers peints, papiers de fond, fibres, colles ...</li> <li>• Différencier : genre, type, disponibilité, en vente ou non dans le commerce, caractéristiques qualitatives, aspect, compatibilité et effets secondaires, ainsi que les matériaux résistant au feu et ininflammables.</li> </ul>
	4.2 Poser le revêtement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et appliquer la technique de pose adaptée au type de revêtement (au mur et au plafond).</li> <li>• Préparer la colle. Mélanger, conserver la colle conformément aux prescriptions.</li> <li>• Tracer l'aplomb et le niveau.</li> <li>• Appliquer la méthode de travail relative à la technique de pose retenue. Débiter, encoller et plier les lés sur la table et/ou encoller le subjectile. Afficher les lés. Araser les lés. Maroufler à la brosse, au rouleau ou à la palette selon le revêtement.</li> <li>• Réaliser la décoration ou les finitions supplémentaires. Appliquer à l'aide de colle ou de petits clous les cordons de finition, les moulures de recouvrement ou de décoration et les ornements.</li> </ul>
<b>5. EXECUTER DES TRAVAUX DE DECORATION ET DE RESTAURATION.</b>	5.1 Etablir un projet de décoration et/ou de rénovation partant d'une situation précise.	

	5.2 Appliquer les couches préparatoires sur support.	Voir les compétences respectives de la préparation des subjectiles en 2.2.
	5.3 Appliquer les matières d'effets décoratifs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des techniques de traçage de filet et de lettrage décoratif.</li> <li>• Mettre en œuvre des techniques des patines et vieillissement.</li> <li>• Réaliser les poncifs et les pochoirs.</li> <li>• Appliquer des vernis ou émaux haute brillance.</li> <li>• Appliquer les techniques d'imitation des faux bois, marbre, bronze, pointe de diamant, vieil or, vieil argent, fer forgé, écaille, ivoire, pierre, nacre, faïençage, craquelure,...</li> <li>• Mettre en œuvre des techniques de coloration et de décoration des bois (techniques anciennes et actuelles).</li> <li>• Appliquer les métaux en feuilles (or, argent, bronze,...).</li> </ul>
	5.4 Appliquer les matières pour la rénovation du patrimoine ancien.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les matières d'époque.</li> <li>• Réaliser le gabarit (calibre) des moulures à restaurer.</li> <li>• Maîtriser la préparation des matières primaires (lait de chaux classique ou colles végétales et animales, cires,...).</li> <li>• Appliquer les matières telles que : lait de chaux, détrempe, imitation de marbre, peinture à la caséine, enduits stucs décoratifs comme "marmorino, montovano, stuco vénitiano, sgraffito".</li> </ul>
	5.5 Habiller des fenêtres avec tentures et voilages.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assortir les voilages et les tentures lors de l'établissement du projet définitif en fonction des tons, de la décoration et des styles retenus.</li> <li>• Maîtriser les techniques de pose pour rails, cache-rails, stores,...</li> </ul>
<b>6. POSER DES VITRAGES ET DES MIROIRS DECORATIFS.</b>	6.1 Préparer le travail de pose.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisir et utiliser les outils de démontage (couteau de demastiquage, pinces,...).</li> <li>• Appliquer les tolérances et le jeu nécessaires en fonction de la grandeur des carreaux et des batées.</li> <li>• Utiliser les instruments de mesurage.</li> </ul>
	6.2 Commander les matériaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier le type de verre à remplacer.</li> <li>• Faire découper aux dimensions relevées.</li> <li>• Choisir le type de mastic approprié.</li> <li>• Choisir le type de fixation en fonction du travail à réaliser (vis, clous, colle,...).</li> </ul>
	6.3 Poser le vitrage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manipuler le verre avec les précautions d'usage (transport, stockage, emballage,...).</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caler et le fixer soit au mastic, soit avec latte appliquée avec un élastomère, suivant les règles de l'art.</li> <li>• Nettoyer le poste de travail, stocker les débris de verre dans les endroits prévus par la réglementation en vigueur.</li> </ul>
<b>7. ASSURER LA SECURITE ET L'HYGIENE AU TRAVAIL.</b>	8.1 Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter, dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail.</li> <li>• Développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail et des risques pour la santé des personnes.</li> <li>• Identifier les situations potentiellement dangereuses.</li> <li>• Prendre les précautions (vêtements, gants, chaussure de sécurité, protection de la tête, des yeux et des voies respiratoires) lors des opérations de préparation et traitement des subjectiles, lors de la manipulation ou du rangement de matières dangereuses (toxiques et inflammables).</li> <li>• Respecter la réglementation en ce qui concerne la sécurité incendie (permis de feu).</li> </ul>
	8.2 Utiliser le matériel et les équipements.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les prescriptions réglementaires concernant l'utilisation de l'énergie électrique propres à la profession.</li> <li>• Manipuler les outils tranchants et contondants, manuels et électromécaniques de manière appropriée, veiller à leur bon état de fonctionnalité.</li> <li>• Installer, stabiliser, démonter et entretenir le matériel pour le travail en hauteur suivant les recommandations du fabricant et les réglementations en vigueur.</li> <li>• Assurer la protection, la sécurité des personnes devant circuler dans l'environnement du chantier, des échafaudages, des échelles ...</li> <li>• Maintenir les locaux de chantier en état de propreté et d'hygiène.</li> </ul>
	8.3 Stocker et manipuler les produits du domaine professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les produits dangereux, les manipuler et les utiliser avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations en vigueur et des recommandations des fiches techniques associées.</li> <li>• Stocker les produits dangereux toxiques et inflammables dans le respect des législations et des réglementations en vigueur et en assurer leur protection.</li> <li>• Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement relatives à l'utilisation de matières sous pression (pistolage).</li> </ul>

	8.4 Appliquer les règles d'ergonomie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lever, porter les charges pondéreuses et encombrantes en toute sécurité (physiologique et matérielle) manuellement et avec des engins simples.</li> <li>• Adopter en fonction des circonstances des positions ergonomiques appropriées.</li> </ul>
	8.5 Trier et évacuer les déchets et les résidus.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trier et stocker les déchets dans le respect des législations, des réglementations et des recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement.</li> <li>• Evacuer les déchets en utilisant les moyens appropriés dans le respect des réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement.</li> </ul>